

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur les dispositions de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois.

Par arrêté 2024-01 en date du 18 mars 2024, le Président du PETR du Grand Auxerrois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCoT.

L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents. Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe les grands principes de l'aménagement du territoire à horizon 20 ans, en intégrant les politiques nationales, régionales et départementales, sur des thématiques diversifiées : mobilité, habitat, environnement, économie, etc. C'est ainsi un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie. Le SCoT est porté par le PETR du Grand Auxerrois, à l'échelle du territoire du Grand Auxerrois, à savoir 5 intercommunalités regroupant la Communauté d'agglomération de l'auxerrois, la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise, la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne, la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, et la Communauté de communes Serein et Armance, représentant 115 communes. Le SCoT est composé d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui exprime le projet politique des élus du territoire, d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui comportent des prescriptions et recommandations dans un principe de comptabilité avec les documents d'urbanisme locaux.

L'enquête publique sera ouverte à compter du mercredi 17 avril 2024 à 09h30 jusqu'au vendredi 31 mai 2024 à 17h00 inclus, pour une durée de 45 jours consécutifs aux lieux suivants : Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE ; Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES ; Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN ; CC Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON ; Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS.

A noter que le siège du PETR du Grand Auxerrois étant identique à celui de la Communauté de l'auxerrois, il ne sera fait qu'une seule fois publicité en ce lieu.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR du Grand Auxerrois sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du PETR du Grand Auxerrois.

La commission d'enquête est présidée par Monsieur Georges LECLERCQ. Les autres commissaires titulaires sont Monsieur Jacques SIMONNOT, Monsieur Daniel COLLARD, Madame Annie DUROUX, Monsieur Jean-Luc JEOFFROY. En cas d'empêchement du titulaire, la présidence de la commission d'enquête publique sera assurée par Monsieur Jacques SIMONNOT. La suppléance d'un des membres sera assurée par Monsieur Alain DUROUX.

Le projet de SCoT du Grand Auxerrois, ainsi que les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête seront déposés aux lieux suivants : Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE ; Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES ; Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN ; CC Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON ; Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS. Aucun registre ne sera déposé au siège du PETR du Grand Auxerrois, celui-ci étant identique au siège de la Communauté de l'auxerrois.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- Sur support papier et numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux aux lieux suivants : Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE ; Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES ; Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN ; CC Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON ; Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS.

- Sur le site internet du PETR du Grand Auxerrois à l'adresse : <https://www.grandauxerrois.fr>

- Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5243>.

- Sur un poste informatique mis à disposition aux lieux de consultations identifiés ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Le public pourra obtenir, dès la publication de l'arrêté de l'ouverture de l'enquête, la copie du dossier, sur demande auprès des autorités compétentes et à ses frais

Chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête :

- Par voie postale, adressée au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, PETR du Grand Auxerrois, 6 bis place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

- Aux lieux suivants : Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE ; Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES ; Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN ; CC Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON ; Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du mercredi 17 avril 2024 à 09h30 au vendredi 31 mai 2024 à 17h00 inclus.

- Les adresses de manière à ce qu'elles parviennent entre le mercredi 17 avril 2024 à 09h30 au vendredi 31 mai 2024 à 17h00 inclus :

- Par mail à l'adresse : enquete-publique-5243@registre-dematerialise.fr

Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet via l'adresse dédiée : <https://www.registre-dematerialise.fr/5243>

Les observations ainsi transmises (mail ou registre dématérialisé) seront versées dans les meilleurs délais aux registres ouverts pour l'enquête relative à la procédure précitée, sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5243>

Les observations des registres papiers seront transférées chaque semaine sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5243>.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'hôtel de Ville, 89000 AUXERRE.

La commission d'enquête publique, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux lieux suivants :

Lieux	Dates	Horaires
Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE	Mercredi 17 avril	9.30 / 12.30
Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES	Mercredi 17 avril	14.00 / 17.00
Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN	Samedi 20 avril	9.30 / 12.30
Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON	Mercredi 24 avril	14.00 / 17.00
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS	Vendredi 26 avril	14.00 / 17.00
Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES	Lundi 13 mai	14.00 / 17.00
Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE	Samedi 18 mai	9.30 / 12.30
Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON	Mercredi 22 mai	9.30 / 12.30
Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN	Mercredi 22 mai	14.00 / 17.00
Mairie de Migennes, salle du Conseil Municipal, place de l'Hôtel de ville, 89400 MIGENNES	Mercredi 22 mai	14.00 / 17.00
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS	Lundi 27 mai	9.30 / 12.30
Communauté de communes Serein et Armance, salle RDC, 37 Avenue du Général Leclerc, 89600 SAINT FLORENTIN	Lundi 27 mai	14.00 / 17.00
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne, 9 rue des Perrières Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON	Mercredi 29 mai	14.00 / 17.00
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, bureau d'accueil, 2 rue du serein 89800 CHABLIS	Vendredi 31 mai	9.30 / 12.30
Communauté de l'auxerrois, Direction de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et Mobilités, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE	Vendredi 31 mai	14.00 / 17.00

A l'expiration du délai d'enquête, les registres papiers seront mis sans délai à disposition de la commission d'enquête par le PETR du Grand Auxerrois. Les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui transmettra au président du PETR du Grand Auxerrois et au Président du Tribunal administratif de Dijon, son rapport et ses conclusions motivées séparées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Après clôture des registres d'enquêtes, le Président de la commission d'enquête rencontrera dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et des documents annexés, le responsable du SCoT et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du SCoT disposera alors de quinze jours pour produire ses observations.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée par le Président du PETR du Grand Auxerrois à Monsieur le Préfet de l'Yonne, aux présidents des 5 intercommunalités membres du PETR. Le rapport et les conclusions d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège du PETR du Grand Auxerrois, en Préfecture de l'Yonne, aux sièges des 5 intercommunalités membres aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet du PETR du Grand Auxerrois. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leurs frais auprès des autorités compétentes.

Conformément à l'article R104-7 du Code de l'urbanisme, le projet de SCoT du Grand Auxerrois a été soumis à évaluation environnementale. Dans ce cadre, l'avis de la Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) a été rendu le 08 février 2024. Le maître d'ouvrage a fourni un mémoire en réponse à cet avis en mars 2024.

L'ensemble des avis des personnes publiques associées à cette procédure est intégré au dossier de SCoT soumis à enquête publique.

Monsieur le Président du PETR du Grand Auxerrois, compétent en matière de SCoT, peut être consulté à ce sujet au siège du PETR du Grand Auxerrois, 6 bis place du Maréchal Leclerc, 89000 AUXERRE.

Crescent MARAULT, Président